les honos le jugeera déparans ce cas a conseil, ces hono-

arbitres, ifficultés rbitrage, ce mon-

SOMMAIRE DES RÈGLEMENTS

No. du Règlement.	PAGES.
1—Interprétation des mots : " la chambre "	. 15
2— " " le conseil "	. 15
3— " " le président",	. 15
4—Personnes éligibles comme membres	
5—Idem	16
6—Certificat ou diplôme de membre	16
7—Contribution annuelle	16
8-Année d'exercice de la chambre	16
9 - Liste annuelle des membres	16
9—Liste annuelle des mendetes	16
10—Arrerages	16
11—Idem	16
12—Refraite des memores 13—Règles de discussion à toute assemblée	17
13—Règles de discussion à toute assemblee. 14—Règles de suspension et d'expulsion des membres	17
14—Règles de suspension et d'expulsion des metales	17
15—Elections annuelles	18
16—Idem	18
17—Délégués à la chambre de commerce du Canada	18
18—Absences et vacances dans le conseil	18
19 — Date de l'assemblée générale annuelle	18
20—Dates des assemblées générales ordinaires	18
21—Assemblées générales extraordinaires	18
22—Quorum des assemblées générales	du le
23—Propositions soumises aux assemblées générales et à celles	19
conseil	
24—Ordre de procédure à l'assemblée générale annuelle	19
25—Assembléus du conseil	1
26—Quorum des assemblées du conseil	15
27—Présidence du conseil	1
les negamblées générales et de celles du conseil.	2